



ATTACHEMENT À LA LAÏCITÉ
L'URIF FO s'engage

L'URIF FO, répondant à l'appel de sa Confédération, en mars 2005, a participé au colloque organisé au Conseil Économique Social pour commémorer le centenaire de la loi de 1905.

La CGT-FO affirmait clairement que la laïcité est un des garants fondamentaux de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Aujourd'hui, le Secrétaire Général de la Confédération FO affirme clairement que : « la neutralité laïque doit notamment s'exercer à l'Éducation Nationale avec l'application de la formule « Fonds publics à l'École Publique »... »

L'URIF FO partage totalement cette position. Profondément attachée aux valeurs républicaines dont bien sûr celle de la laïcité qui est liée à la Charte d'Amiens de 1906, consacrant la liberté et l'indépendance syndicale vis-à-vis de tous partis politiques, religions, structures philosophiques, l'URIF FO fait sienne les déclarations du Secrétaire Général de la CGT-FO qui développe en direction de la Libre Pensée : « Qu'il est bon de rappeler l'attachement à des valeurs républicaines fondatrices, qui plus est, dans une période de crise où l'ultra libéralisme sacrifie le social au nom du sociétal, parle de laïcité plurielle ou de reconnaissance du communautarisme. La laïcité comme la démocratie ne se décline pas : Elle est ou elle n'est pas ! »

L'URIF FO rappelle donc sa revendication d'abrogation de la loi Debré et appelle ses adhérents qui le souhaitent, à titre individuel, à participer à

La manifestation nationale du 5 décembre 2015
Qui partira à 15H00
De la Place de la République.

Paris, le 9 novembre 2015